

LE TAMIFLU UN PLACEBO ?

Selon le Canard enchaîné du 16 décembre 2009 la Haute Autorité de santé française a estimé en 2007 que le Tamiflu avait une efficacité trop faible pour justifier un remboursement par la Sécurité sociale. Quand on sait que cet antiviral est considéré actuellement comme le seul médicament contre le H1N1, on a du souci à se faire !